**Modèle de Termes de référence (TDR) pour les Évaluation du portefeuille des projets du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)**

Pays X et période d’évaluation année X à année X

-Durée :

-Type de contrat :

-Langues requises :

-Budget estimé : (y compris l’ensemble des frais de mission et visites sur le terrain)

*Note importante pour les responsables de l'évaluation :*

*• Ces termes de référence sont un exemple pour une évaluation de portefeuille. Chaque TOR devra être adapté au contexte spécifique.*

*• les aspects managériaux et opérationnels tels que le calendrier, les lignes de reporting, etc. devront également être ajoutés en fonction du contexte.*

*• Les évaluations de portefeuille ou les exercices d'évaluation sont gérés par le FBP à New York, en étroite collaboration avec les bureaux des coordinateurs résidents et les secrétariats du FBP. Le processus d'évaluation, y compris la finalisation de ces TOR et l'approbation des livrables, doit être réalisé conjointement.*

1. **Contexte**

Cette section devrait inclure :

-Un résume des éléments clés du Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire dans le pays X, et des précédents portfolios (dates et priorités) le cas échéant

-Une description du contexte du pays/analyse du conflit. Celle-ci devrait être suffisamment détaillée pour servir de point de référence aux évaluateurs afin d'évaluer la pertinence du portefeuille et le degré auquel la théorie ou les théories du changement abordent des facteurs de conflit spécifiques et les priorités d'éligibilité du fonds de consolidation de la paix approuvées par le gouvernement.

-Des informations sur les projets du FBP à évaluer, et la période d'éligibilité, y compris le champ d'application, le budget, la période de mise en œuvre et le stade, les domaines clés d'intervention, etc. Gardez ces détails à un niveau de résumé et incluez des liens hypertextes vers d'autres documents pour fournir plus de contexte sur le portefeuille afin de maintenir le TOR (termes de référence) réel succinct.

-Les principaux partenaires et parties prenantes (RUNOS, NUNOs, partenaires locaux, communautés locales, etc.) du portefeuille avec lesquels l'évaluation devra interagir.

1. **Objectif de l'évaluation**

La branche Financement de la consolidation de la paix du Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations unies (PBSO) sollicite une évaluation indépendante du portefeuille du PBF Pays X sur la période X-X. Cet exercice permettra d'évaluer les réalisations du PBF, son succès global et sa valeur ajoutée aux efforts de prévention et résultats de la consolidation de la paix en/au Pays X pendant cette période. Cette évaluation contribuera également à une meilleure compréhension de l'efficacité de la prise de décision stratégique du PBF, de son alignement sur les cadres nationaux et les processus internationaux, des modalités de mise en œuvre conjointe et des partenariats, et enfin de la question de savoir si le PBF a réussi à tirer parti de son rôle d'acteur catalyseur, innovant et preneur de risques en/au Pays X.

Les évaluateurs devront prendre en considération les liens avec les processus de planification intégrée des Nations Unies en/au Pays X, tels que la mise à jour de l'analyse commune du pays (CCA), et l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF). Ces exercices peuvent se dérouler en parallèle ou être séquencés et peuvent offrir des opportunités pour la collecte et l'analyse conjointe de données et le partage d'informations avec différentes parties prenantes.

Par conséquent, l'objectif de cette évaluation est de :

* Évaluer dans quelle mesure le portefeuille PBF de année X à année X a eu un impact concret et positif en termes de gestion et de prévention des conflits en/au Pays X ;
* Évaluer dans quelle mesure le portefeuille du PBF a été approprié au niveau national et international et soutenu et/ou élargi, notamment par des effets catalytiques ;
* Évaluer dans quelle mesure le portefeuille du projet PBF a été pertinent, efficient, efficace, cohérent et durable, y compris en période de transition politique.
* Évaluer dans quelle mesure le portefeuille du projet PBF était tolérant au risque et mis en œuvre conjointement de manière à tenir compte de manière transversale les questions d’égalité entre les sexes, conformément aux principes des droits de l'homme.
* Définir les meilleures pratiques, les innovations et les leçons apprises et identifier les lacunes persistantes relatives aux initiatives de consolidation de la paix en/au Pays X.
* Évaluer l'efficacité de la coordination entre les agences de l'ONU qui mettent en œuvre les projets PBF.
* Evaluer l’efficacité de la coordination entre les agences de l’ONU et les acteurs de la consolidation de la paix en/au Pays X, y compris les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers et la société civile

L'évaluation s'adresse à trois clients principaux, auxquels les recommandations seront adressées : (i) l'équipe de direction et de gestion de l'ONU en/au Pays X, y compris ses partenaires et le Comité de Pilotage ; (ii) le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et sa branche Financement de la consolidation de la paix ; (iii) les autorités nationales.

1. **Portée de l'évaluation**

Compte tenu de l'objectif de l'évaluation, le champ d'application de l'évaluation sera le portefeuille du PBF de année X à année X, y compris, le cas échéant, la prise en compte des effets cumulatifs des initiatives financées dans le temps et collectivement dans un domaine prioritaire donné. De plus, cette évaluation analysera les preuves des résultats de consolidation de la paix qui ont été atteints par les projets individuels au cours de la période année X à année X.

L'évaluation sera encadrée par les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE) et les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) (y compris les critères liés aux droits de l'homme, à l'équité et à l'intégration du genre/action transformatrice de genre), qui ont été adaptés au contexte. Des exemples de questions sont fournis ci-dessous, mais l'équipe d'évaluation doit les adapter et les développer dans le rapport de démarrage, en notant le cas échéant l'évaluabilité relative de chaque critère. Les questions d'évaluabilité, et les révisions proposées à l'approche d'évaluation, seront cruciales étant donné la nature largement distante du processus d'évaluation.

*Note importante pour les responsables de l'évaluation et les collègues du PBF :*

*Tous ces critères d'évaluation ne seront pas pertinents pour toutes les évaluations. Ce qui suit propose un éventail d'options parmi lesquelles des problématiques spécifiques devront être choisies pour les besoins spécifiques de l'évaluation en question et personnalisés. Finalisez la liste des questions en coopération avec les responsables opérationnels, les secrétariats du FBP, les bureaux des coordinateurs résidents (ou équivalents) et les bureaux régionaux et pays du DPPA.*

*Si possible, identifiez au préalable des projets prioritaires ainsi que leur emplacement, pour les visites de terrain.*

***Questions indicatives :***

1. **Pertinence :**
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF était-il intégré, prenait-il en compte et soutenait-il le cadre existant du Gouvernement et des Nations Unies ?
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il abordé les causes profondes, les besoins et les facteurs de conflit bien identifiés ? Ont-ils été informés par une analyse de situation adéquate, à jour et une analyse de conflit sensible au genre ?
* Quelle était la pertinence de la théorie du changement proposée (ou déduite) pour le portefeuille PBF et les résultats attendus ?
* Les hypothèses sur lesquelles les activités étaient fondées avaient-elles un sens dans ce contexte à l'époque ? Les changements de contexte ont-ils entraîné des changements de pertinence ? Les résultats étaient-ils conformes aux objectifs de réduction ou de prévention des conflits ?
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il répondu aux besoins urgents et émergents en matière de consolidation de la paix et aux lacunes identifiées, notamment en tenant compte de la pandémie mondiale et de la transition politique ?
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il soutenu ses parties prenantes dans une réflexion critique sur la prise en compte des questions de genre (par exemple, afin d'apporter un intérêt à toutes les catégories adaptées à leurs besoins spécifiques et sur mesure avec l'atténuation des facteurs d'inégalités de genre à court et long terme).
1. **Efficacité :**
* Quel effet de consolidation de la paix, le cas échéant, a été atteint ?
* La transformation en faveur de la consolidation de la paix était-elle le résultat de l'amélioration humanitaire ou du développement ?
* Les changements au niveau individuel se sont-ils traduits par des changements socio-politiques ?
* Le calendrier du projet était-il suffisant pour observer les changements en matière de consolidation de la paix ?
* Quels efforts ont été déployés pour assurer une mesure continue des résultats afin de démontrer l'efficacité et les projets étaient-ils ouverts aux changements basés sur les résultats du suivi ?

- En ce qui concerne l'impact sur la consolidation de la paix, qu'est-ce qui a fonctionné et quels sont les facteurs qui ont influencé son efficacité de manière positive ou négative ?

 - Le cas échéant, distinguer ce qui a fonctionné au niveau national de ce qui a fonctionné au niveau communautaire. Pourquoi certains éléments ont-ils été plus efficaces que d'autres ? Démontrez-le à l'aide de preuves.

 - Dans quelle mesure les initiatives ont-elles bénéficié aux groupes cibles visés ?

 - Dans quelle mesure la gouvernance du portefeuille a-t-elle contribué à l'efficacité du portefeuille du PBF ?

- Les interventions ont-elles eu une influence positive sur les facteurs et les acteurs clés du conflit ou de la paix ? Ces facteurs et acteurs ont-ils été identifiés par l'analyse du conflit ? Ces facteurs et acteurs ont-ils été validés avec les parties prenantes, y compris au niveau communautaire ?

1. **Efficience :**
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il été bien géré en fonction des ressources disponibles, de la conception à l'évaluation ?
* Dans quelle mesure les initiatives conjointes ont-elles été efficaces et ont-elles permis d'optimiser les ressources, notamment à la lumière de la sélection des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre ?
* Dans quelle mesure les différentes parties prenantes (bénéficiaires, homologues nationaux, partenaires de mise en œuvre, etc.) ont-elles travaillé ensemble vers des objectifs communs de consolidation de la paix ?
* Est-ce que les parties prenantes se sont organisées de manière concertée afin de maximiser leur efficience (notamment en termes de cout et temps)
1. **Cohérence et complémentarité :**
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF correspond-il aux priorités nationales et aux priorités de l'ONU en/au Pays X et dans la région (politiques nationales, cadres, plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, sur les jeunes, la paix et la sécurité, politique sur le genre, feuille de route de la transition, UNDAF,etc.) Comment l'intervention s'est-elle articulée avec d'autres instruments politiques et engagements tels que les accords de paix, les résultats de consolidation de la paix au sein des Cadres Stratégiques de Développement des Nations Unies, ou d'autres priorités en matière de paix et de sécurité ?
* Quelle différence a fait le portefeuille PBF, y compris au-delà de prévention et de la consolidation de la paix ? Dans quelle mesure les projets PBF se complétaient-ils les uns les autres et avaient-ils une approche stratégiquement cohérente ?
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il complété d'autres programmes et interventions de consolidation de la paix dans le pays ?
* Les parties prenantes/ partenaires de l’exécution du projet ont-elles réellement travaillé ensemble au-delà de la conception conjointe du projet ou de la coordination périodique ? Le programme a-t-il complété, dupliqué ou sapé le travail d'autres acteurs ? Des partenaires travaillent-ils mieux ensemble que d’autres ?
* La cohérence est-elle plus visible au niveau national ou sous national, en raison de quels facteurs ?
1. **Impacts**

- L'intervention a-t-elle provoqué un changement significatif dans la vie des bénéficiaires visés ?

- Comment l'intervention a-t-elle provoqué des effets de plus haut niveau (tels que des changements dans les normes ou les systèmes) ?

- Tous les groupes cibles prévus, y compris les plus défavorisés et les plus vulnérables, ont-ils bénéficié de l'intervention de manière égale ?

- L'intervention est-elle transformatrice - crée-t-elle des changements durables dans les normes - y compris les normes de genre - et les systèmes, qu'ils soient voulus ou non ?

- L'intervention a-t-elle abordé les facteurs de changement social et comportemental ?

- L'intervention a-t-elle eu des effets inattendus ?

-Quelles sont les preuves des changements mentionnés ?

1. **Durabilité/appropriation nationale/localisation :**

Durabilité :

* Quelle preuve concrète existe-t-il de l'engagement du Gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats du portefeuille PBF ?
* Y a-t-il des indications montrant que le résultat de consolidation de la paix sera maintenu après la fin du soutien du donateur ?
* L'intervention a-t-elle abordé le rôle des "perturbateurs", c'est-à-dire ceux qui profitent du conflit en cours ?
* Des processus, structures, institutions et capacités durables et à long terme pour la consolidation de la paix ont-ils été créés ?

Appropriation nationale :

-Dans quelle mesure les parties prenantes nationales (y compris gouvernement, sociétés civile, organisations de femmes, les jeunes et les adolescents) ont-elles été efficacement impliquées dans la gestion du portefeuille PBF, de la conception de la Théorie du changement à l'évaluation, y compris la gouvernance au niveau national et local ? Dans quelle mesure la théorie du changement et/ou priorités stratégiques prennent elles en comptent les objectifs de durabilité ?

-Existe-t-il des preuves de l'initiative des acteurs nationaux pour faire avancer des aspects clés du projet, ou les acteurs nationaux dépendent-ils de la convocation ou de la gestion des Nations Unies pour maintenir leur engagement continu ?

Le projet comprenait-il des mécanismes de responsabilité envers les parties prenantes nationales ou communautaires ?

Localisation

-Dans quelle mesure les projets du portefeuille ont-t-ils participés à l’engagement des organisations locales et nationales de la société civile ? Notamment mais pas exclusivement à travers le renforcement des compétences de ces organisations.

-Les partenaires locaux ont-ils participés su design et de suivi des projets ? (Voir la note du PBF sur l’engagement des communautés en matière de suivi-évaluation) Des fonds des projets ont-ils été alloues à la société civile locale, si oui, dans quelle proportion ?

1. **Effet catalytique :**

Voir la note directive complète ici :[PBF Catalytic Effect Guidelines (un.org)](https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/pbf_catalytic_effect_guidelines_final_03-20-24.pdf)

En se basant sur la méthode développée dans la note directive sur les effets catalytiques, les allocations/ investissements du portefeuille du PBF peuvent être considérées comme ayant eu : 1) aucun effet catalytique ; 2) un certain effet catalytique ; ou 3) des effets catalytiques significatifs. Avant d'évaluer dans quelle mesure les effets catalytiques du PBF ont été significatifs, il est nécessaire de déterminer si un effet catalytique revendiqué est effectivement une conséquence de l'allocation spécifique du PBF en cours d'évaluation.

Cette méthode propose donc un processus en trois étapes :

PREMIÈRE ÉTAPE : Déterminer si un effet revendiqué est effectivement un effet catalytique du projet PBF.

Classement : (1) pas d'effet catalytique (2) oui, effet catalytique

Les allocations du PBF qui ne peuvent pas déterminer d'effet catalytique selon les critères décrits dans la section ci-dessus doivent signaler la première option : (1) Aucun effet catalytique. L'évaluation de l’effet catalytique s'arrête à ce stade. Les attributions de PBF qui indiquent (2) passent à l'étape 2 ci-dessous :

ÉTAPE DEUX : Pour les projets qui ont reçu un (2) la deuxième étape consiste à évaluer l'importance de l'effet catalytique du projet PBF identifié

Evaluation : (2) un certain effet catalytique (3) un effet catalytique significatif

TROISIÈME ÉTAPE : Le cas échéant, calculer l'effet catalytique financier.

1. **Sensibilité aux conflits et gestion des risques :**
* Est-ce que le portefeuille PBF, les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre avaient une approche explicite et adéquate de la sensibilité aux conflits ?
* Le portefeuille PBF a-t-il eu des impacts négatifs involontaires ? Si oui, dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles atténué ces impacts négatifs ?
* Dans quelle mesure l'évaluation, l'atténuation et le suivi des risques étaient-ils adéquats et appliqués à la fois au niveau programmatique et institutionnel (bénéficiaires, homologues nationaux, partenaires de mise en œuvre, etc.)
* Comment les impacts négatifs non intentionnels sur le contexte du projet et les communautés ont-ils été atténués ?
* Dans quelle mesure les risques liés à la dynamique des conflits ont-ils été pris en compte dans l'approche du projet et dans la surveillance de sa mise en œuvre ?
* L'approche de gestion des risques tenait-elle compte des risques différenciés pour les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les populations marginalisées ou difficiles à atteindre ?
1. **Questions transversales droits de l'homme, équité et genre, innovation et inclusion :**
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il favorisé des approches novatrices pour répondre aux priorités identifiées en matière de consolidation de la paix ?
* Dans quelle mesure le portefeuille PBF a-t-il contribué à l’inclusion de l’agenda WPS dans la programmation conjointe des agences ?
* Dans quelle mesure l’approche basée sur les droits humains a-t-elle été prise en considération dans la mise en œuvre des projets ?
* Dans quelle mesure le ciblage du programme a-t-il reproduit ou surmonté les normes ou pratiques traditionnelles qui excluent des parties prenantes clés telles que les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, et les parties prenantes représentant une large gamme d'identités de genre ?
* Des mesures spéciales ont-elles été prises pour accommoder des groupes spécifiques afin d'assurer leur participation (par exemple, la garde d'enfants pour les jeunes mères ou la réalisation d'activités dans des lieux accessibles aux personnes en situation de handicap) ?
* Le cas échéant, dans quelle mesure le projet a-t-il tenté d'impliquer les "difficiles à atteindre" (combattants, extrémistes, etc.) ?

Dans quelle mesure le portefeuille a-t-il contribué à l’inclusion des problématiques liées au genre, en particulier les groupes marginalisés en raison du genre ?

Evaluation des structures de gestion et de contrôle en/au Pays X et au PBSO

En plus des critères de l'OCDE-DAC ci-dessus, l'évaluation examinera la gestion du soutien du PBF afin de déterminer l'adéquation globale des dispositions de gestion, à la fois dans le pays et entre le PBSO/PBF et la Country Team. Les critères à prendre en compte comprendront les accords de financement, de programmation et de prise de décision entre tous les acteurs concernés, ainsi que la qualité et l'inclusivité de l'appropriation nationale des processus.

**Concernant les mécanismes nationaux du PBF :**

Le Secrétariat du PBF :

* Quelle a été l'efficacité et l'efficience du soutien apporté aux bénéficiaires du Fonds en termes de suivi de haut niveau, de coordination et d'assurance qualité de la mise en œuvre des projets et des rapports ?
* Le Secrétariat était-il doté de ressources appropriées et soutenues (en termes de ressources humaines et financières ainsi que de soutien politique) ?
* Quelle a été l'efficacité du soutien apporté par le Secrétariat aux mécanismes de gouvernance du portefeuille PBF?
* Dans quelle mesure le Secrétariat du PBF était-il positionné pour soutenir le système des Nations Unies (ancrage au sein du RCO, partenariat au sein de l'UNCT et éventuellement les autres entités de l’ONU- en fonction du context.)

Mécanismes de gouvernance du portefeuille :

* Comment s'est déroulée l'appropriation nationale du portefeuille de consolidation de la paix et quelles décisions clés ont été prises par les Comités de Pilotage ?
* Quel est le degré de transparence, d'efficacité et d'efficience du processus de prise de décision du comité mixte concernant le soutien au portefeuille PBF?
* Dans quelle mesure la composition du Comité de Pilotage était-elle adaptée à son rôle et comment le Comité de Pilotage a-t-il évolué dans le temps ?
* Quelle était la force du leadership/de l'appropriation du gouvernement au sein du Comité de Pilotage?
* Quelle a été l'efficacité de la supervision stratégique des projets dans le pays par le mécanisme du Comité de Pilotage?
* Comment évaluer la collaboration entre les agences en termes d'avantages comparatifs et de forces complémentaires ?

Les questions d’évaluations pourront être affinées dans le cadre de la phase de démarrage.

1. **Analyse des données :**

* Dans le cadre de l’évaluation, l’analyse des données portera sur les éléments suivants :
* -Regrouper et compiler les résultats de tous les projets au cours de la période d'évaluation du portefeuille afin d'évaluer le nombre de personnes et de ménages touchés et l'impact humain du portefeuille de consolidation de la paix.
* -Consolider et analyser les indicateurs des cadres de résultats des projets pour analyser les résultats obtenus par rapport aux cibles. Mettreen évidence toute lacune potentielle récurrente dans les données, les causes possibles et les mesures d'atténuations.
* -Évaluer les progrès par nature thématique du portefeuille et l'utiliser pour la valeur ajoutée démontrée du PBF dans le pays et les niches du PBF.
* -Fournir une évaluation de l'optimisation des ressources pour les projets (value for money).
* -Le cas échéant, fournir des tendances/analyses sous-régionales liées aux projets PBF.
* -Exécutez une analyse des perceptions des résultats du portefeuille.
* -S'assurer que toutes les données partagées sont utilisées tout au long du rapport pour guider les résultats.
1. **Constatations et recommandations**

L'évaluation doit fournir une appréciation claire, triangulée et fondée sur des preuves de ses conclusions. Sur la base de ces résultats, l'évaluation doit formuler des recommandations concrètes, adaptées aux acteurs concernés, y compris le PBSO, le PBC, le Comité directeur conjoint, le Secrétariat national du PBF, le Bureau du Coordonnateur résident, l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales et, le cas échéant, les bénéficiaires du Fonds qui ne sont pas des Nations Unies.

Les conclusions et les recommandations de l'évaluation doivent porter sur

* Les principaux facteurs de réussite de la programmation ;
* Les principaux facteurs d'échec de la programmation ;
* Les principaux facteurs de réussite de la mise en œuvre et de l'administration ;
* Les principaux facteurs d'échec de la mise en œuvre et de l'administration ;
* Les principaux défis et les moyens de les relever ;
* Les recommandations mettront l’accent, lorsque cela s’avère pertinent, sur les questions d’inclusion et de genre
* Les opportunités et projections en vue de définir le positionnement stratégique du système des Nations Unies pour la nouvelle période d’éligibilité auprès du PBF, en se basant sur les principaux constats et recommandations

Les principaux enseignements et recommandations doivent ressortir clairement dans le résumé de l'évaluation, qui sera fourni dans les langues requises pour l’évaluation

1. **Méthodologie et approche de l'évaluation**

L'évaluation utilisera, dans la mesure du possible, une approche participative dans laquelle les discussions avec les principales parties prenantes et les enquêtes menées auprès d'elles fournissent/vérifient la substance des conclusions. Les évaluateurs devront expliquer dans quelle mesure l’approche utilisée devrait permettre d’inclure les groupes marginalisés.

Une mission en/au Pays X (localités à définir) pour une période de x semaines minimum sera nécessaire pour mener la collecte des données.

L’analyse devra inclure aussi bien les aspects qualitatifs que quantitatifs

La méthodologie doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

* L'examen de la documentation fournie par le PBSO, le Secrétariat du PBF et l'équipe de pays des Nations unies, notamment :
* Le dossier d’éligibilité PBF Pays X et toutes ses annexes ;
* Tous les documents du projet et la documentation complémentaire du projet, y compris les rapports d'avancement et les évaluations externes (liste des projets à annexer) ; Rapport de visite et de suivi, collecte de données, enquêtes, communications stories
* Les résultats préliminaires et les données de l'analyse de conflit entreprise par l'équipe de pays des Nations Unies et dans les exercices de mise à jour de l'analyse de conflit ;
* L'analyse commune de pays
* L'examen des données de suivi provenant des partenaires de mise en œuvre, du Comité de Pilotage et d'autres sources
* Recherche supplémentaire par l'équipe d'évaluation de la documentation sur le contexte de paix en / au Pays X, si nécessaire ;
* Entretiens avec des informateurs clés et groupes de discussion, le cas échéant, avec les principales parties prenantes, y compris l'équipe PBF du pays, les responsables des ministères clés et du gouvernement, les représentants des organisations de la société civile, les leaders communautaires et religieux. Les évaluateurs doivent veiller à ne pas utiliser les entretiens avec les informateurs clés uniquement avec les responsables, les professionnels et d'autres parties prenantes de haut niveau, tout en reléguant les parties prenantes de base aux discussions de groupes de discussion. Les TDR doivent préciser que les différentes approches doivent être en relation significative avec les différents types de données générées par chacune et leur lien avec les questions d'évaluation. Les évaluateurs doivent veiller à assurer la participation des hommes et des femmes et de tous les groupes d'âge.
* Les partenaires aux niveaux national et infranational doivent être interrogés.
* Les acteurs directs et indirects de la société civile doivent être interrogés sur les questions de localisation.
* Téléconférences avec les principales parties prenantes à New York,
* Téléconférence avec les principales parties prenantes basées en/au Pays X, y compris la
* Téléconférence avec les équipes d'évaluation qui ont effectué les évaluations finales de chaque projet PBF ;
* Des visites sur le terrain (y compris des groupes de discussion et autres méthodologies) ;
* Les partenaires et les niveaux nationaux et infranationaux doivent être interrogés.
* Les acteurs directs et indirects de la société civile doivent être interrogés sur l'agenda de localisation
* Enquêtes (avec une référence particulière à l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés)
1. **Dispositions de gestion et processus d'assurance qualité**

L'unité DM&E du PBSO PBF nomine un/une responsable de l’évaluation pour superviser le processus d'évaluation. Le travail quotidien de l'équipe d'évaluation et sa logistique seront soutenus par le PBSO PBF, avec l'aide du RCO et Secrétariat du PBF Pays X. Bien que l'évaluation soit totalement indépendante, un membre du RCO / Secrétariat du PBF pourra accompagner l'équipe d'évaluation pendant la collecte des données afin d'en assurer la qualité.

Un groupe de référence de l'évaluation composé de parties prenantes clés sera créé pour conseiller le PBF sur les principaux résultats attendus, y compris les rapports de démarrage et final. Le groupe de référence de l'évaluation sera probablement composé de membres des mécanismes de coordination pertinents, de parties prenantes clés dans le pays et du PBF (Secrétariat du PBF, membres clés du Comité directeur conjoint, membres clés de l'équipe de pays des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité directeur conjoint dont les IFIs lorsque c’est le cas, membres clés du comité technique des projets du PBF) et d'autres parties prenantes (DPPA, PBSO, etc.). Il est également conseillé d’inclure des partenaires membres de la société civile. Le projet PBF approuvera chacun des éléments livrables par l'équipe d'évaluation, après une assurance qualité interne et une consultation avec le groupe de référence de l'évaluation. Il est attendu de l'équipe d'évaluation qu'elle travaille de manière réactive avec le Groupe de référence de l'évaluation, tout en conservant son indépendance.

L'équipe d'évaluation préparera un rapport de démarrage pour affiner les questions d'évaluation et détailler son approche méthodologique, y compris les instruments/outils de collecte de données. Le rapport de démarrage doit être approuvé par le PBSO avant le début du processus de collecte de données de l'équipe d'évaluation dans le pays.

En outre, avant de quitter le terrain après la collecte des données dans le pays, l'équipe d'évaluation planifiera une présentation des résultats préliminaires avec l'équipe de pays des Nations Unies et les principales parties prenantes du gouvernement pour leur validation. Un exercice de validation séparé peut être programmé avec le PBSO et le groupe de référence de l'évaluation avant la soumission du projet de rapport.

Le PBSO conservera les droits d'auteur de l'évaluation. Le rapport d'évaluation final sera rendu public après approbation par le PBSO et en intégrant les commentaires des parties prenantes concernées.

1. **Principaux produits livrables de l'évaluation et calendrier de l'évaluation**

 **Principaux éléments livrables de l'évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Livrable | Contenu | Date de livraison |
| Rapport de démarrage | Le rapport de démarrage aura un maximum de 20 pages et comprendra : - les principaux défis ou limitations que l'équipe anticipe sur la base des informations disponibles ; - la compréhension des termes de référence par l'équipe d'évaluation ; - les principales questions d'évaluation et les outils méthodologiques pour répondre à chaque question ; y compris la matrice des questions, qui doit être en phase avec les objectifs de l’évaluation-Les questions d’enquête ainsi que les groupes ciblesLe rapport de démarrage doit comporter des questions distinctes pour les partenaires clés et les bénéficiaires.- une liste des principaux risques et des stratégies de gestion des risques pour l'évaluation ; - le plan de travail proposé pour la mission sur le terrain ;- la table des matières du rapport d'évaluation. Le rapport sera approuvé par le PBSO avant que l'équipe d'évaluation ne lance la phase de collecte des données. Le PBSO consultera le Groupe de référence et disposera de 5 jours ouvrables pour fournir des commentaires sur le rapport de démarrage. | Date  |
| Canevas du rapport | Le canevas de rapport aura un maximum de 40 pages (le résumé et les annexes pourront être complétés dans le cadre du rapport final). Il sera présenté au PBSO à New York. Le projet de rapport sera approuvé par PBSO. PBSO consultera le Groupe de Référence et disposera de deux semaines pour formuler des commentaires. | Date |
| Aide-memoire | L'aide-mémoire aura un maximum de 3 pages et comprendra : - un bref résumé de l'objectif de l'évaluation ; - un aperçu du travail de l'équipe, y compris les activités évaluées et les parties prenantes consultées ; - un aperçu des principales conclusions ; - une explication des prochaines étapes. L'aide-mémoire sera présenté au PBSO et au Secrétariat du projet PBF au cours de la dernière semaine de la phase de collecte des données. Il sera accompagné d'une présentation powerpoint. | Date |
| Rapport final | Le rapport final aura un maximum de 50 pages plus le résumé, la page de titre [1]et les annexes. Le chef d'équipe sera chargé d'incorporer dans la mesure du possible les commentaires du PBSO, du gouvernement et du bureau de pays des Nations Unies, tout en préservant son point de vue indépendant en tant qu'évaluateur. Le rapport final doit inclure un résumé (cinq pages maximum dans les langues de l’évaluation -français / anglais) des principales conclusions et recommandations, qui peut être utilisé comme un document autonome. Le rapport final sera basé sur des preuves et répondra à toutes les questions des termes de référence avec des leçons apprises et des recommandations claires et succinctes. PBSO approuvera le rapport final, après une consultation avec le Groupe de Référence qui. disposera de deux semaines environ pour formuler des commentaires.Après l'acceptation du rapport final, PBSO coordonnera une réponse de la direction sous la forme d'un document séparé.(Plusieurs itérations du document peuvent être nécessaires jusqu'à ce que l'évaluation soit finalisée). | Date |
| Communication | Des propositions de communications, qui seront destinés à la diffusion de l’évaluation du portefeuille sur le site du PBF. Celle-ci devront inclure des citations et des photographies. La communication portera sur le procédé de l’évaluation, l’engagement des partenaires dans le processus d’évaluation, les principaux résultats et pourra le cas échéant faire référence à des stories/ autres communications particulièrement intéressantes faites dans le cadre des projets du portefeuille  | Date |

L'évaluation devrait durer environ x mois, **le calendrier étant réparti comme suit** :

| **Etape** | **Date de commencement prevue:**  | **Date de finalisation prevue :**  | **Responsable** |
| --- | --- | --- | --- |
| Démarrage et définition de la portée : pour affiner les questions d'évaluation et détailler l'approche méthodologique, y compris les instruments de collecte de données, la liste des personnes à interviewer, le plan de travail. Cette phase comprend l’examen des documents, téléconférences/réunions avec les parties prenantes de New York et du pays en question Le rapport initial doit être approuvé par le PBF |  |  |  |
| Mission sur le terrain comprenant la préparation (1 semaine) plus les déplacements et les réunions avec les principales parties prenantes, les bénéficiaires et les partenaires, ainsi que les visites de sites (diverses méthodologies qualitatives et quantitatives). |  |  |  |
| Rédaction du canevas de rapport d’évaluation et présentations (en format Aide-Mémoire), y inclus atelier de validation des résultats clés auprès de plusieurs groupes clés, notamment : PBSO, Comité directeur conjoint, comité technique, membres du Gouvernement |  |  |  |
| Analyse et présentation du projet de rapport pour l'approbation du PBF/PBSO |  |  |  |
| Finalisation du rapport |  |  |  |
| Produit de communication (stories)  |  |  |  |

[[1]](https://euc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=en%2DUS&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Funitednations.sharepoint.com%2Fsites%2FDPPA-OASG-PBSO%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2Fdee9150530314570a67aa77098dfd816&wdlor=cBFF16AD6-AC93-419D-82ED-9B438364F7A6&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=D43379A0-C082-5000-9951-78EA86DB083D&wdorigin=Outlook-Body&wdhostclicktime=1668612647103&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=ab4126c4-59ab-4f91-9e78-5f100158459b&usid=ab4126c4-59ab-4f91-9e78-5f100158459b&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftnref1) Le projet PBF fournira la page de couverture, qui a été standardisée.

Calendrier des paiements :

*Le calendrier des paiements est à déterminer en accord avec l’équipe d’évaluation contractée. Il est conseillé de procéder en 3 paiements (voir exemple ci-dessous)*

1- Approbation du rapport initial - 30 % de la valeur totale du contrat

2-Présentation des conclusions préliminaires (approbation de l’aide-mémoire et présentation PPT faite aux parties prenantes principales) - 30 % de la valeur totale du contrat

3-Approbation du rapport final et des autres documents de communication convenus - 40 % de la valeur totale du contrat

-**Déclaration d'éthique**

L'équipe d'évaluation sera tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et est tenue de signer un code de conduite lors de l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les " Directives éthiques pour l'évaluation " de l'UNEG. Les évaluateurs doivent sauvegarder les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par le biais de mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et l'établissement de rapports sur les données. Les évaluateurs doivent également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation, ainsi que des protocoles pour garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Le consentement éclairé explicite des parties prenantes doit être donné pour l'utilisation en dehors de l'évaluation des informations, des connaissances et des données recueillies au cours du processus d'évaluation.

1. **Manifestation d'intérêt**

Les sociétés de services qui ont un contrat de système valide avec le PBF sont priées de soumettre les documents suivants :

 1. Une proposition technique qui comprendrait, sans s'y limiter, les aspects clés suivants :

- Une méthodologie détaillée pour l'évaluation du portefeuille.

- Stratégie d'échantillonnage claire.

- Limites méthodologiques pour répondre aux questions décrites dans le cahier des charges.

- Considérations méthodologiques pour assurer une sensibilité au genre et à la jeunesse tout au long de l'évaluation.

- Estimation du niveau d'effort et du délai pour chaque étape de l'évaluation dans le cadre du calendrier d'évaluation de cinq mois.

- Les grandes lignes des normes et procédures de qualité, et les dispositions nécessaires pour naviguer entre les projets et documents en anglais et français.

- Composition de l'équipe, y compris les responsabilités et qualifications respectives.

 - Un budget détaillé, comprenant des frais de mission réalistes pour des visites de terrain d’environ deux semaines sur les lieux de mise en œuvre des projets (inclus une estimation des transports aériens et terrestres)

2. CV des membres de l'équipe d'évaluation[[1]](#footnote-2), en particulier du chef d'équipe, pour répondre aux qualifications souhaitées décrites dans les TDR.

**La proposition du cabinet de service sera évaluée sur la base des qualifications susmentionnées et de la qualité de la proposition technique avec les éléments clés décrits ci-dessus.**

**Contacts:**

PBF Senior M&E advisor:

PBF M&E officer:

1. **(Paragraphe nécessaire uniquement lorsque le contrat est passe avec une des compagnies avec lesquelles PBSO a un LTA)**

**Exigences pour les accords à long terme (LTA) institutionnels du PBF**

Cette mission sera réalisée dans le cadre d'un accord institutionnel à long terme (LTA). L'institution sélectionnée doit assurer, au minimum, une équipe d'évaluation composée d’un maximum de 5 évaluateurs dont un chef d'équipe et un maximum de quatre (4) membres. Chaque membre de l'équipe d'évaluation couvrira les projets PBF. PBSO suggère l'inclusion d'un consultant national en tant que membre de l'équipe, et d’un consultant spécialisé sur le Pays X. Le/ la cheffe d'équipe est également responsable chargé de la coordination entre les membres et de la cohérence globale du processus d'évaluation. Au moins un des membres de l'équipe doit avoir une solide expérience en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Au sein de l'équipe, le chef d'équipe sera responsable de la méthodologie d'évaluation, de la coordination des autres membres de l'équipe, de la qualité générale et de la soumission en temps voulu de tous les produits livrables.

Le chef d'équipe doit posséder au minimum les compétences et l'expertise suivantes :

* Une formation supérieure formelle (au moins BAC+5) dans un domaine pertinent, notamment les sciences sociales, le développement international, les méthodes de recherche ou l'évaluation ;
* Au moins dix ans d'expérience dans le domaine de consolidation de la paix, y inclus des expériences sur les questions d’équitabilité de genre, de prévention des conflits, et si possible en/au Pays X ;
* Au moins sept ans d’expérience en évaluation, y compris l'utilisation de méthodes mixtes (qualitatives et quantitatives);
* Connaissance avérée des Nations Unies et de ses agences, fonds et programmes;
* Expérience préalable de leadership d’une équipe d’évaluation ;
* Maîtrise du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit et autres éventuellement

Les membres de l'équipe d'évaluation doivent posséder au minimum les compétences et l'expertise suivantes :

* Un diplôme universitaire de niveau Master dans un domaine pertinent, y compris les sciences sociales, l'histoire, les études de conflit, etc ;
* Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'évaluation, la recherche et l’analyse, y compris sur les questions de genre et de sensibilité aux conflits ;
* Expérience préalable de travail si possible en/au Pays X avec le système des Nations Unies ou une organisation internationale ;
* Excellente connaissance du contexte culturel, politique et socio-économique du Pays X, avec un accent sur les questions de prévention de consolidation de la paix;
* Expérience préalable de travail en équipe ;
* La maîtrise des langues : à ajouter ici

**Annexe I - Liste des projets du portefeuille**

*.*

1. PBSO suggère l'inclusion d'un consultant national en tant que membre de l'équipe [↑](#footnote-ref-2)